

**MP2-2026-2 - Espace Homme-Nature de Sturzelbronn :
Aménagements paysagers, charpente, mobiliers, impressions**

Lieu : Commune de Sturzelbronn (57)

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

LOTS 7 – 8 – 9

**Marché à procédure adaptée, articles L2123-1 et R 2123-1 du code de la commande
publique**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le vendredi 18 septembre 2026 à 12h00

ARTICLE 1 – MAITRE D’OUVRAGE – MAITRE D’OEUVRE

Maîtrise d’ouvrage :

Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)

Maison du Parc - 2 place du Château - 67290 LA PETITE PIERRE

Tel : 03 88 01 49 59

Représentant du maître d’ouvrage / pouvoir adjudicateur : Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, présidente.

Email : f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr

La maîtrise d’œuvre du projet est assurée par (groupement conjoint) :

SCOP Détours - Atelier de Paysage (paysage)

25 rue du Roesert - 67290 VOLKSBERG

Interlocuteurs : Marie ANTONI

Tel : 06 75 39 62 51

marie.antoni@scop-detours.fr

Studio Cynara (scénographie)

40 rue Principale – 67270 MELSHEIM

Interlocuteurs : Sandra WILLAUER et Thibaut SCHELL

tel : 06 06 68 95 31

email : studiocynara@gmail.com

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne une partie des travaux d’aménagements paysagers, charpente et mobiliers extérieurs pour l’Espace Homme-Nature de Sturzelbronn.

Une précédente consultation a permis de procéder à l’attribution des lots suivants :

- Lot n°1 : Aménagements paysagers
- Lot n°3 : Mobiliers extérieurs
- Lot n°5 : Mobiliers intérieurs
- Lot n°6 : Impressions intérieurs

Le présent règlement de consultation détermine les modalités de participation aux lots 7, 8, et 9, dont les prestations étaient initialement regroupées au sein d’un unique lot 2 : Charpente, microarchitectures qui n’a pas pu faire l’objet d’une attribution.

Une présentation détaillée de la commande, de son contexte et de ses objectifs est présentée dans les cahiers des clauses techniques particulières des différents lots du marché (CCTP) et leurs annexes.

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

3.1 – Type de marché

Les prestations objet du présent marché sont réparties en lots distincts.

- Les **lots 7, 8 et 9** constituent des **marchés de travaux**, soumis au **CCAG Travaux 2021**, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

3.2 – Mode de passation

Le présent marché est lancé dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

3.3 – Subdivision du marché en lots

Conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, le présent marché comporte 8 lots.

Le marché se décompose de la manière suivante :

- Lot n°1 : Aménagements paysagers => attribué – non concerné par la présente consultation
- Lot n°3 : Mobiliers extérieurs => attribué – non concerné par la présente consultation
- Lot n°4 : Impressions extérieurs => relancé dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable – non concerné par la présente consultation
- Lot n°5 : Mobiliers intérieurs => attribué - non concerné par la présente consultation
- Lot n°6 : Impressions extérieurs => attribué – non concerné par la présente consultation
- Lot n°7 : Microarchitectures - Charpente
- Lot n°8 : Microarchitectures - Menuiserie
- Lot n°9 : Microarchitectures - Fondations

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs des 3 lots suivants, sans limitation :

- Lot n°7 : Microarchitectures - Charpente
- Lot n°8 : Microarchitectures - Menuiserie
- Lot n°9 : Microarchitectures - Fondations

3.4 – Tranches optionnelles

Les lots 7, 8 et 9 comportent des tranches optionnelles dont l'exécution dépendra de la décision unilatérale de l'acheteur de procéder à leur affermissement via un ordre de service. La décision d'affermir une ou plusieurs tranches optionnelles sera prise en fonction des contraintes budgétaires et des besoins de l'acheteur.

Le **Lot n°7 : Microarchitectures - Charpente** comporte une tranche ferme et les 4 tranches optionnelles suivantes :

- Tranche optionnelle 1 – Théâtre des highlands
- Tranche optionnelle 2 – Observatoire de l'étang du Kuhthal : abri
- Tranche optionnelle 3 – Petit ponton sur la rivière – jardin du Pavillon
- Tranche optionnelle 4 – Remplacement de la cabane du Schnepfenbach par un abri Waldi

Le **Lot n°8 : Microarchitectures - Menuiserie** comporte une tranche ferme et les 7 tranches optionnelles suivantes :

- Tranche optionnelle 1 – Observatoire de l'étang du Kuhthal : assises en billots de bois
- Tranche optionnelle 2 – Réparation de l'abri du Schnepfenbach : remplacement charpente et retuilage

- Tranche optionnelle 3 – Petit ponton rivière : jeu pour enfants roue à aube et vis d'archimède
- Tranche optionnelle 4 – Portiques entre ancienne école et mairie
- Tranche optionnelle 5 – Clôture et portail coulissant du parvis
- Tranche optionnelle 6 – Clôture et portail coulissant du Biergarten
- Tranche optionnelle 7 – Clôture armoire fibre - angle NE ancienne école

Le **Lot n°9 : Microarchitectures - Fondations** comporte une tranche ferme et les 6 tranches optionnelles suivantes :

- Tranche optionnelle 1 : Fondations pieux battus : observatoire du Kuhthal partie abri
- Tranche optionnelle 2 : Fondations pieux battus : ponton rivière près de l'ancienne école
- Tranche optionnelle 3 : Fondations pieux battus (1m) : théâtre des highlands
- Tranche optionnelle 4 : Fondations spéciales dans le talus : théâtre des highlands
- Tranche optionnelle 5 : Clôtures vaches highlands : 6 pieux battus + clôture : théâtre des highlands
- Tranche optionnelle 6 : Clôtures vaches highlands : 5 pieux battus + clôture : digue de l'étang

L'affermissement ou la non-affermissement des tranches optionnelles ne donne lieu à aucune indemnité, conformément au CCAP.

3.5 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les lots n'intègrent pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.6 – Variantes

Dans le cadre de la présente consultation des variantes sont acceptées pour les lots suivants :

=> **Lots n°7 et 8 : pour ces deux lots une unique variante est acceptée en complément de l'offre de base.** La variante est strictement limitée au changement de l'essence de bois du mobilier. Les essences acceptées dans le cadre de la variante sont les suivantes : Châtaignier, robinier, pin sylvestre purgé d'aubier, douglas.

=> **Lots n°9 : pour ce lot, les candidats ont la possibilité de proposer une variante pour les prestations prévues dans le cadre de la tranche optionnelle 4 fondations spéciales dans le talus : théâtre des highlands.**

Les variantes devront respecter les exigences minimales définies au CCTP et ne pas remettre en cause l'objet ni la cohérence fonctionnelle du projet.

3.7 – Lieu et délai d'exécution

Lieu d'exécution : rue de l'Abbaye - Sturzelbronn 57230

Le délai d'exécution est fixé à 20 semaines (hors période de préparation) à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux sur la base du planning prévisionnel suivant :

- > Période de préparation : Octobre 2026
- > Démarrage des travaux : Novembre 2026
- > Réception du chantier : avril 2027

Les délais d'exécution sont précisés et font foi dans le CCAP ; le présent article a une valeur indicative pour l'information des candidats.

3.8 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 35 semaines à compter de sa notification au titulaire valant ordre de service et de démarrage des prestations.

La durée du marché pourra être prolongée par voie d'avenant.

3.9 – Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire communes des marchés européens (CPV) en fonction des lots est la suivante :

- Lot n°7 : Microarchitectures – Charpente
=> 45420000- Travaux de menuiserie et de charpenterie
- Lot n°8 : Microarchitectures - Menuiserie
=> 45421000-4 Travaux de menuiserie
- Lot n°9 : Microarchitectures - Fondations
=> 45262210-6 Travaux de fondation

3.10 – Prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire du présent marché des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du présent marché, sans publicité ni mise en concurrence.

3.11 – Prestations supplémentaires ou modificatives – Clause de réexamen

Le présent marché pourra être modifié dans les conditions suivantes :

- * Dans la mesure où des services supplémentaires non prévus au marché initial s'avèreraient nécessaires, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques (article R2194-2 du code de la commande publique),
- * En cas de circonstances imprévues non prévisibles (article R2194-5 du code de la commande publique),
- * En cas de modification non substantielle (article R2194-7 du code de la commande publique),
- * En cas de modification de faible montant (article R2194-8 du code de la commande publique).

Les éventuelles modifications ne pourront avoir pour objet de compenser des surcoûts induits par une défaillance ou un manque de diligence du titulaire.

Le titulaire ne doit apporter aucune modification aux spécifications techniques sans l'autorisation préalable de l'acheteur.

Les prestations supplémentaires ou modificatives, non prévues au marché initial, devront faire l'objet d'un chiffrage par le titulaire en amont de leur réalisation. Les prestations supplémentaires ne pourront être réalisées par le titulaire qu'après accord explicite écrit de l'acheteur via l'émission d'un ordre de service ou la réalisation d'un avenant.

Le présent marché pourra également être modifié en cas d'évolution des normes d'analyses ou des protocoles nationaux.

3.12 – Visite du site

Les visites sont facultatives mais conseillées.

Elles s'effectueront sur rendez-vous auprès de la maîtrise d'ouvrage :

Contacter : n.thomas@parc-vosges-nord.fr ou f.goetzmänn@parc-vosges-nord.fr

Une attestation de visite sera remise.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 – Délais de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

4.2 - Langue du marché

Les pièces remises à l'appui des candidatures et des offres, ainsi que toutes correspondances relatives au présent marché devront être rédigées en langue française.

Dans le cas où un document serait rédigé en langue étrangère, le titulaire doit fournir une traduction en langue française à l'appui de ce document

4.3 - Unité monétaire du marché

L'unité de compte dans laquelle devra être exécuté le marché est l'Euro.

4.4 – Forme juridique du prestataire

Les candidats pourront se présenter soit sous la forme d'une entreprise unique soit sous la forme d'un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

4.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

5.1 – Conditions de remise du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

En cas de difficultés constatées dans l'accès au dossier, merci de bien vouloir contacter les services du Parc naturel régional des Vosges du Nord via l'adresse courriel suivante : f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr

5.2 – Pièces du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- du présent règlement de consultation (RC),
- du cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- de l'acte d'engagement (AE),
- des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des différents lots,
- du bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- du dossier des plans.

ARTICLE 6 – DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE ET A L'OFFRE

6.1 – Documents relatifs à la candidature

Au regard des articles L 2141-1 et suivants et R 2142-1 et suivants du CCP, dans le cadre de leur candidature au marché, les candidats devront produire les pièces suivantes :

- > Pièce CAND 1 : lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- > Pièce CAND 2 : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- > Pièce CAND 3 : attestations d'assurances RC professionnelle + décennale
- > Pièce CAND 4 : moyens techniques et humains et références de moins de 5 ans de chantiers similaires,
- > Pièce CAND 5 : indication des titres d'études et titres professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le cas échéant, le candidat fournira la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 – Documents relatifs à l'offre

Dans le cadre de l'offre, les candidats devront produire pour chacun des lots :

- > Pièce O1 : acte d'engagement complété,
- > Pièce O2: mémoire technique (15 feuilles Recto/Verso soit 30 pages au maximum) comprenant à minima présentation de l'entreprise, sélection de références, compréhension de la mission, mode opératoire prévu, planning d'exécution et fiches produits,
- > Pièce O3 : CCTP paraphé, daté et signé,
- > Pièce O4 : CCAP paraphé, daté et signé,
- > Pièce O5 : bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété,

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la soumission au présent marché entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des pièces du dossier détenu par l'acheteur public

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 – Jugement des candidatures

L'examen des candidatures est assuré au regard des articles R 2144-1 et suivants du CCP. Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R 2142-1 et suivants du CCP sont éliminées.

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires.

Le jugement des candidatures sera réalisé à partir des éléments suivants :

- * Capacité financière suffisante ;
- * Capacités techniques suffisantes pour assumer la mission ;
- * Capacités professionnelles du candidat ;

Si, au vu des informations mentionnées dans les pièces remises par le candidat, sa capacité professionnelle, économique et financière et/ou sa capacité technique n'apparaissent pas suffisantes, sa candidature ne sera pas retenue.

La vérification de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 2152-1 et suivants du CCP.

L'acheteur détermine l'ordre des critères de choix selon la pondération suivante et s'y référera lors de l'analyse des offres :

- **Prix des prestations : 40 points**
- **Valeur technique : 60 points**

Méthodologie de notation :

1 – PRIX DES PRESTATIONS : 40 pts

La note prix sera calculée par application de la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre étudiée} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}} \times 40$$

Le calcul de la note prix sera effectué sur la base de la DPGF avec intégration des tranches optionnelles.

2 - VALEUR TECHNIQUE : 60 pts

Les points sont attribués selon la règle de calcul :

$$\text{Nombre de points maximum} \times \text{Note de l'acheteur}$$

Barème de notation :

La note de l'acheteur est donnée selon le barème de notation suivant :

- 0 : Absence de description, critère non traité ou faux
- 0,25 : Insatisfaisant ou insuffisamment décrit
- 0,5 : Moyen, critère correctement traité mais il manque des éléments
- 0,75 : Bien et correctement décrit
- 1 : Parfait et/ou au-delà des attentes

Critères techniques :

La valeur technique sera évaluée en fonction des paragraphes du mémoire technique remis par l'entreprise au regard des critères suivants. Les sous-critères ci-après constituent des éléments d'appréciation de la valeur technique et ne font pas l'objet d'une pondération distincte.

1/ Moyens affectés au chantier : /15

(Présentation des moyens humains et techniques spécifiquement affectés au chantier : équipe et organisation d'équipe, qualifications des intervenants (diplômes, formations, expériences), moyens matériels déployés pour l'opération.

2/ Références et réalisations antérieures : /15

(Références similaires à ce projet ou établissant la capacité à réaliser ce projet - nom, lieu, commanditaire, date d'exécution, prix - sur la base d'une sélection de 5 projets)

3/ Méthodologie d'exécution des travaux : /20

(Analyse des contraintes et des difficultés propres au chantier - Mode opératoire ;

*Solutions techniques ou matérielles proposées pour mener à bien le chantier ;
Qualité des produits et des principales fournitures (marques et références, fiches produit à joindre) ;
Mesures envisagées en matière de santé, d'hygiène et de sécurité (Identification et traitement des nuisances propres au chantier / Mesures prises pour la réduction des nuisances) ;
Mesures en matière de protection de l'environnement (matériaux utilisés, solutions proposées pour circuits-courts etc, gestion des déchets (mode de traitement et d'évacuation des déchets / lieux d'évacuation et traçabilité / moyens de contrôle mis en œuvre).*

4/ Planning /10

(Planning détaillé de la période de préparation avec études d'exécution et des travaux par postes et ordonnancement du chantier)

Les offres seront ainsi classées en fonction du nombre de points obtenus, l'offre du candidat ayant le plus de points étant déclarée économiquement la plus avantageuse. En présence de deux candidats qui obtiendraient une note totale identique, l'offre la moins disante sera retenue.

A NOTER : Le Mémoire technique justificatif est indispensable, à défaut l'offre ne pourra être analysée et a fortiori retenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 – Modalités et conditions de dépôt des offres

Le pouvoir adjudicateur acceptera uniquement la transmission des documents par voie électronique sur la plateforme (profil acheteur) : <https://alsacemarchespublics.eu> avant le :

Vendredi 18 septembre 2026 - 12h00, délai de rigueur.

Les formats acceptés pour le dépôt des candidatures sous forme dématérialisée sont : WORD, EXCEL, PDF ou équivalent libre de droits.

La taille des fichiers ne devra pas dépasser 150 méga-octets.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. L'utilisation d'une signature électronique n'est pas imposée.

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde sur support papier ou électronique (CD-Rom, clé USB) transmise dans les délais impartis au siège de l'acheteur. Cette copie est transmise sous pli scellé par LRAR ou remise contre récépissé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les candidats sont informés que seules les pièces du marché du prestataire déclaré attributaire seront signées à l'achèvement de la procédure. Une « invitation à signer » (manuscrite ou électronique) sera transmise par l'acheteur à l'attributaire.

La signature électronique n'est pas imposée. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

A NOTER : l'attributaire pressenti devra produire les certificats et attestations prévus aux articles R 2143-6 à 10 et suivants du CCP, ainsi que les documents complémentaires qui lui seront demandés et le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers (indiquant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro du titre d'autorisation de travail). L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente desdits documents.

7.4 – Indemnisation du candidat

Les candidats ne seront pas indemnisés des frais engagés par leur soin pour postuler au présent marché.

ARTICLE 8 – MODALITES DE NEGOCIATION

A l'issue d'une première analyse et d'un premier classement des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'entamer, si elle est jugée pertinente, une négociation avec les 3 candidats les mieux positionnés au regard du premier classement.

Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix. Elle pourra être effectuée par échange de télécopies, mails ou courriers, ou dans le cadre d'une réunion.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser aux services suivants :

Renseignements administratifs :

Monsieur François GOETZMANN

Directeur adjoint

Courriel : f.goetzmenn@parc-vosges-nord.fr

Tél : 06.32.40.75.84

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, les questions techniques ou pouvant avoir une incidence sur l'analyse des offres doivent obligatoirement être posées via la plateforme.